

Examen périodique universel de la Suisse
Rapport de suivi de la coalition des ONG
Etat : 26 mai 2009

Le 8 mai 2009, le Groupe interdépartemental pour les droits humains (KIM) de l'administration fédérale invitait trois représentant-e-s des cantons ainsi que le comité de la Coalition des ONG pour discuter de la mise en œuvre des recommandations adressées à la Suisse lors de l'Examen périodique universel en mai 2008.

Rappel des faits importants

- 12 juin 2008 Conclusion de la procédure d'examen périodique universel (EPU) de la Suisse.
Le Conseil fédéral accepte 20 recommandations, en refuse 8 et souscrit à 3 recommandations sous la forme d'un engagement volontaire.
- 25 juin 2008 La coalition des ONG décide d'accompagner de manière active le suivi de l'EPU en Suisse. Dans ce but, un comité est mis sur pied, composé des organisations suivantes :
- Daniel Bolomey, Amnesty International
 - Sandra Imhof, Terre des hommes
 - David Matthey-Doret, CODAP
 - Alex Sutter, Humanrights.ch (coordination)
- 10 nov.2008 Réunion du comité des ONG avec des représentants de la Division politique IV du DFAE. Le comité revendique un plan d'action officiel et présente une priorisation des recommandations. L'accent est mis sur la recommandation concernant la mise sur pied d'une institution nationale des droits humains.
- Il est convenu que la DP IV invitera également des représentant-e-s des cantons lors de sa séance interdépartementale.
- Février 2009 La documentation disponible sur internet concernant la procédure EPU est actualisée et complétée. Voir www.humanrights.ch > Objectif Suisse > Politique des DH > Examen périodique universel

Bref compte-rendu de la séance du 8 mai

Séance du Groupe interdépartemental pour les droits humains, (dit KIM, réunissant les tous les services fédéraux concernés) élargie de trois représentant-e-s des cantons (Office des droits humains de Genève, CCDJP et CDIP) ainsi que par le comité des ONG.

Le comité des ONG préconise la mise sur pied d'une plateforme tripartite regroupant la Confédération, les cantons et le comité. Celle-ci se retrouverait 2 fois par année afin de garantir un suivi et la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU de la Suisse.

Le comité des ONG présente sa liste de priorités (cf en annexe : Application des recommandations à la Suisse lors de son EPU : priorité de la coalition des ONG).

Les déclarations des fonctionnaires fédéraux laissent supposer que la majorité des recommandations sont considérées comme étant déjà plus ou moins réalisées. Exception notable : la création d'une institution nationale des droits humains, dont la mise sur pied a été retardée une fois de plus au cours de ces derniers mois.

Les participant-e-s s'accordent pour dire que la mise en œuvre des recommandations est avant tout de la compétence des cantons et que par conséquent, des mesures doivent être prises à ce niveau. La problématique de l'implication des cantons dans le processus a ensuite longuement été discutée.

Dans la mesure où des difficultés identiques apparaissent lors de la procédure des rapports périodiques et lors de la mise en œuvre des recommandations des organes de traité onusiens, une approche globale s'impose.

La conférence des gouvernements cantonaux devrait être amenée à suggérer à chaque canton de se doter d'un service de coordination pour les questions relatives aux droits humains. La DP IV va prendre les dispositions nécessaires.

En vue de la prochaine séance du Groupe interdépartemental dans un an, la DP IV vise une participation plus importante des cantons.

L'objectif principal qui concerne le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU de la Suisse est confirmé; la proposition des ONG concernant la création d'une plateforme tripartite (Confédération, cantons, ONG) se réunissant semestriellement est retenue comme un objectif idéal. Reste qu'aucun service fédéral n'a été chargé pour l'heure du suivi des recommandations et que le DFAE ne dispose d'aucun mandat politique pour être reconnu comme acteur légitime par les cantons.

Conclusion

La procédure de l'EPU devrait être utilisée pour élaborer une stratégie globale permettant une approche systématique dans la mise en œuvre des droits humains en Suisse. Le comité de la coalition des ONG va continuer à s'engager pour la réalisation de cet objectif ainsi que pour l'application des recommandations. Nous sommes toutefois conscient-e-s que la marge de manœuvre reste limitée tant que la Confédération et les cantons n'auront pas mis sur pied des mécanismes de coordination adéquats.

Par ailleurs, une stratégie de suivi au niveau de différents cantons devra être mise en place au sein de la coalition afin de renforcer le lobbying autour de nos revendications prioritaires. Pour ce faire, nous aurons besoin des apports de l'ensemble des membres de la coalition.

Pour le comité des ONG
Alex Sutter